



Association Protection des Animaux Sauvages

Sauvons les animaux considérés comme « nuisibles » !



NUISIBLES

Renards, fouines, martres, belettes, corneilles, corbeaux freux, étourneaux, pies, geais : tous ont le malheureux point commun de figurer malgré eux sur la nouvelle « liste de la mort » du Ministère, établie tous les 3 ans.



- une refonte de la procédure de classement qui est une instruction à charge menée par les chasseurs et dont les données sont invérifiables,
- l'impossibilité de tuer ces espèces pour satisfaire les intérêts liés à la chasse,
- la mise en œuvre de méthodes alternatives à la destruction pour toutes les espèces,
- un zonage beaucoup plus précis de l'interdiction de tuer ces espèces en dehors des activités sensibles à leur présence.



Pour que
vive le goupil !
Et tous les autres

